



Baillargues, le 7 avril 2014

Objet : demande de correction du compte rendu du conseil d'école élémentaire du 25 mars 2014

Monsieur le Directeur,

Compte tenu du compte rendu du conseil d'école en date du 25 mars 2014,

Compte tenu des éléments remis le 3 avril 2014 pour validation et signature,

Compte tenu des échanges retranscrits dans ce document,

Compte tenu de la lecture réalisée par les 7 parents d'élèves délégués de l'association du GPE présents à cette instance,

Compte tenu des commentaires effectués à l'issue de sa lecture,

Nous nous permettons de demander une correction de ce compte rendu qui ne nous permet pas en l'état de le valider et de le signer.

Aussi, vous trouverez ci-joint les commentaires, corrections, compléments, que nous souhaiterions voir apparaître dans ce document.

Vous remerciant encore pour la prise en compte de cette requête, et dans l'attente de sa version corrigée, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour les parents d'élèves délégués,
Oliver TAPIE,
Président de l'association du Groupement des Parents d'Elèves





**CORRECTION DU COMPTE RENDU
CONSEIL D'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE
MARDI 25 MARS 2014 18H00**

Effectué par les adhérents délégués de l'association du GPE

Chapitre 2- Aménagement des rythmes scolaires
Réuni le 12/03/2013

Chapitre 5- Sorties/projets/activités avec intervenants
b) fin du paragraphe :

« **A ce titre, l'enfant intègre deux fois la même classe, avec des lectures effectuées par les élèves de CP pour montrer aux élèves de l'école maternelle l'attrait de cet apprentissage, puis un 2^{ème} passage dans la classe de CP ensuite pour découvrir ce nouvel espace et le rassurer pour sa scolarisation future dans ce nouvel établissement.** »

D- à la fin du paragraphe : **à hauteur de 10 euros**

E- à la fin du paragraphe : **à hauteur de 28 euros pour ces deux journées**

F- à la fin du paragraphe : **à hauteur de 20 euros pour les 3 jours réalisés par les CE1, et 25€ pour la semaine réalisée pour les CP.**

Chapitre 6 – Travaux/sécurité

Chapitre 1- Installation des TBI : à la fin du paragraphe : **Les représentants de la mairie informent que désormais il y aura 16 classes équipées de TBI, soit la totalité (la 16^{ème} classe en prévision d'une ouverture, cf. chapitre 1-Prévision). A ce titre l'école sera la mieux équipée de la région.**

Chapitre 2 Peinture

Remplacer « pour les vacances et de pâques et poursuivis cet été » par « **pour les vacances de Pâques et poursuivis cet été** »

Chapitre 7 Fête scolaire

Fête de l'école :

Remplacer « vendredi 13 juin 2013 » par « **vendredi 13 juin 2014** »

Remplacer le paragraphe « Le GPE a signalé...sans leur présence » par :

Le GPE a signalé son mécontentement sur le fait que la 2^{ème} réunion se soit tenue le lundi 17 mars à 17h30 en l'absence de ses représentants, et pour plusieurs raisons :

- Lors de la 1^{ère} réunion, en conclusion les participants s'étaient quittés avec fin avril comme prochaine échéance de rencontre, comme chaque année
- L'information de cette date déprogrammée et avancée ait été transmise par mail le vendredi, veille des vacances à 16h00, ne laissant aucune possibilité d'avertir les directions d'école le cas échéant pour demander un report de cette rencontre
- Un mail en ce sens a été envoyé en proposant de l'évoquer lors des conseils d'école proches de cette date du lundi 17 mars (le vendredi 21 mars pour le conseil d'école maternelle et le mardi 25 mars pour celui de l'école élémentaire)
- Enfin n'ayant eu de réponse à cette doléance, un 2^{ème} mail a été envoyé à nouveau le jour de ladite réunion pour demander une réponse, et finalement une réponse de la direction élémentaire le lendemain pour indiquer que la synthèse sera évoquée en conseil d'école.

Directeur : 3^{ème} ligne, remplacer « avait » par « **avaient** »

Remplacer la phrase « Le GPE a souligné le fait que ...pour la buvette » par :

« Le GPE remercie les enseignants pour avoir pris en compte leurs remarques lors de la 1^{ère} réunion, à savoir revenir à des stands réalisés par les enfants et leurs enseignants et non que des prestataires de service rémunérés.

Suite à la synthèse des décisions prises, le GPE signale son refus devant les décisions prises au niveau d'une kermesse pour l'élémentaire dans la cour de l'école G. Brassens et une kermesse pour la maternelle dans la cour de l'école A. GEOFFRE car :

- **Créer 2 kermesses va provoquer différentes difficultés :**
 - En termes d'organisation : comment arriver à avoir assez de parents pour assurer l'organisation et son suivi à 2 espaces différents en même temps, sachant qu'à la 1^{ère} réunion de préparation avait été évoquée la difficulté d'impliquer les parents à être mobilisés pour aider.
 - Avoir 2 espaces séparés va créer une certaine dangerosité dans le déplacement des enfants
 - Cas concret rendant caduque ce choix: 1 couple avec 2 enfants qui souhaite s'investir ne le pourra qu'au détriment de ses enfants : comment tenir un stand, une buvette...en ayant son enfant sous surveillance en même temps. Le(la) conjoint(e) ne pourra alors être sur 2 sites en même temps pour ses 2 enfants. Et devra donc faire des choix.
- Suite à la présentation par l'AIPE d'organiser des stands payants au sein de la kermesse (2 à la kermesse élémentaire et 2 à la maternelle), le GPE rappelle que depuis des années ce débat (sur la gratuité des animations et du tarif du repas suivant la kermesse) a lieu et que chaque année les membres du GPE s'érigent contre le principe d'une école de la République où la sélection à la fête de fin d'année se ferait au niveau du portefeuille des familles. Il est impensable d'installer une pêche aux canards payante à hauteur de 2 € comme proposé ici. Les représentants du GPE rappellent que cet événement n'est pas un moment pour réaliser d'importants bénéfices.
- L'interrogation subsiste enfin sur le fait de décaler à 18h00 au lieu de 17h30 l'heure d'ouverture de la kermesse, et sur la présence des parents une heure après avoir récupéré leur enfant. »

Puis « qu'il y est trop de monde de rassemblé » par « **trop de monde rassemblé** »

Chapitre 8 Questions associations de parents d'élèves :

AIPE a) Remplacer « programmation » par « **programme** »

GPE b) à la fin du paragraphe rajouter : « **L'équipe éducative s'y engage** »

c) rajouter à « un village imaginaire » « **un village imaginaire animé** »

A la suite, rajouter : « **La réalisation qui sera effectuée sera composée de 4 panneaux en contre-plaqué sur lesquels les enfants s'exprimeront au travers de différents supports recyclés (papier, carton...).**

Ces supports pourront être complétés les années suivantes par de nouveaux groupes d'enfants.

Ces 4 panneaux seront installés au pied de l'escalier de l'école G. Brassens.

A ce titre, les représentants municipaux acceptent de soutenir le projet en achetant les panneaux et en s'engageant à les fixer à l'issue de leur réalisation.

Supprimer la phrase suivant « L'œuvre qui sera réalisée sera ensuite exposée dans les locaux de Brassens »

Rajouter à la phrase « intervention financée par le GPE » « **et par l'association Céladonie, car ce projet est mené conjointement par les 2 associations.** »

Modifier la dernière phrase par : « **il est proposé que celles-ci soient exposées pour la fête de l'école avant d'être fixée à titre définitif par les services techniques municipaux dans les locaux de l'école G.Brassens** ».